



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Nouvelle-Calédonie

Question écrite n° 88394

Texte de la question

M. Pierre Frogier appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les difficultés de logement des étudiants de l'université de Nouvelle-Calédonie. En effet, les trois résidences universitaires n'offrent qu'un total de 118 places, en y incluant le foyer international, (56 lits) où sont logés en priorité les étudiants étrangers, en particulier ceux du Vanuatu, alors que pour cette rentrée universitaire, 350 demandes de logement ont été présentées par les étudiants. Il souhaiterait donc savoir s'il pouvait être envisagé d'étendre aux étudiants de Nouvelle-Calédonie le bénéfice de l'aide personnalisée au logement ou un régime équivalent et selon quelles modalités particulières.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Frogier](#)

Circonscription : Nouvelle-Calédonie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88394

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 2006, page 2676